

Conseil Municipal du 12 octobre 2021

L'An 2021, le 12 octobre à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique MOREL, Maire.

Étaient présents : MM Morel D – Fournier – Gacquer – Briau – Roussel – Morel M – Ledoux – Ghier – Lhorloge – Da Costa – Leneutre – Dupontreué.

Absents : MM Salua (avait donné pouvoir à Morel D) - Bigot (avait donné pouvoir à Briau D) - Dupuis N.

DERNIER COMPTE RENDU

Cette lecture n'appelle aucune observation particulière.

CONTRATS PEC (Parcours Emploi Compétences)

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée qu'il a pris la décision de signer 2 contrats PEC avec effet au 1^{er} octobre, 1 contrat de 35h par semaine pour Benjamin FOLLET et 1 contrat de 30h par semaine pour Emmanuel BILLET.

Ces contrats validés avec Pôle Emploi ont été signés dans le but de faire réaliser des économies à la Commune puisqu'ils sont aidés à hauteur de 40% pour les 20 premières heures.

Cette proposition, malgré les arguments, a été rejetée par l'Assemblée qui reproche à Monsieur le Maire d'avoir pris cette décision sans aucune concertation avec ses adjoints et conseillers municipaux.

Un débat est engagé.

Le Conseil décide de valider ces 2 contrats à compter du 1^{er} octobre 2021 pour un mois uniquement et demande au Maire de reprendre contact avec Pôle Emploi en vue de modifier, voire rompre les contrats.

Une nouvelle délibération sera prise en fonction de la réponse de Pôle Emploi.

RACHAT DU TRACTEUR TONDEUSE KUBOTA

Monsieur le Maire propose de racheter le tracteur KUBOTA qui était utilisé pour l'entretien du stade intercommunal, propriété des Communes de Berteaucourt les Dames et Saint Léger les Domart.

L'estimation s'élève à 7000 euros.

Il serait nécessaire d'acheter un plateau pour le transport.

Cette proposition n'est pas validée pour le moment.

COLIS DE FIN D'ANNÉE

Un bon d'achat sera offert aux personnes âgées de plus de 65 ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La valeur est fixée à 30€ pour une personne seule et 60€ pour un couple.

Une sortie sera également organisée pour ces personnes, la date restant à définir.

CREANCES ETEINTES

Un rapport a été établi par la commission de surendettement concernant 3 débiteurs de la Commune. La somme de 2476 euros a été mise en créance éteinte entraînant l'effacement de leur dette.

TAXE ORDURES MENAGERES

La taxe annuelle d'enlèvement des ordures ménagères sera récupérée auprès des locataires des logements communaux.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Les frais de transport de la future classe de neige seront pris en charge par la Commune, soit 5450€.
- Une subvention de 250€ sera versée à l'ADAPEI à l'occasion de l'opération brioches.
- Des travaux d'élagage sont à prévoir : les différents endroits ont été recensés.
- Le Maire et les adjoints effectueront des permanences du lundi au vendredi de 18h à 19h ainsi qu'un samedi sur deux, de 10h à 12h.

DROIT D'INITIATIVE

D.Briau fait le point sur le fonctionnement de la halte-garderie.

F. Fournier fait part de ses difficultés pour mettre en place un marché.

L.Lhorloge signale que Monsieur Gellé Jacques réclame la matérialisation d'une place de stationnement handicapé devant son habitation.

M.Rouzé souhaite savoir si le professeur qui assure les cours de yoga dans l'atelier scolaire a bien contracté une assurance pour les locaux communaux qu'il occupe.

S. Roussel présente le devis établi par le garage Renault pour la réparation du fourgon, devis plus élevé que celui qu'il a établi.

D.Dupontreué fait remarquer que l'ancienne voie ferrée côté Jean Noël Coint n'a pas été entretenue.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

L'An 2021, le 20 octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique MOREL, Maire.

Etaient présents : MM Morel.D - Fournier - Gacquer - Briau - Salua - Bigot - Roussel - Morel M - Ledoux - Lhorloge - Ghier - Da Costa Rodrigues - Leneutre - Dupuis.

Absents : Dupontreué.D (avait donné pouvoir à Da Costa Rodrigues.M).

CONTRATS PEC

De nouveaux éléments ont été apportés par Pôle Emploi faisant passer les aides pour ces 2 contrats de 40 à 50% pour les 30 premières heures pour l'un et les 20 premières heures pour l'autre.

Monsieur le Maire a justifié ces 2 emplois dans le but d'entretenir les locaux communaux pendant la période hivernale et d'aménager un local pour les employés communaux avec vestiaire, WC, lavabo et douche.

Malgré les explications et son mea-culpa sur sa manière de décider, la proposition est rejetée par 8 voix contre 7.

Il est décidé de suspendre les 2 contrats, de reprendre contact avec Pôle Emploi et de redélibérer afin d'établir correctement ces contrats.

ECLAIRAGE PUBLIC : POSE DE 4 PRISES POUR LES ILLUMINATIONS DES RUES PEYRAT, JEAN BAPTISTE SAINT, LEON BLUM ET ABBE DESMIS

Le projet d'un montant de 13 076 € TTC est approuvé. Le montant subventionné par la FDE s'élève à 4839 €.